

**RESUME DU PROCES VERBAL DE LA ONZIEME (11^e) SESSION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - SENEGAL II**

Le Ministre, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République, Monsieur Diatourou NDIAYE a présidé la onzième session ordinaire du Conseil de surveillance du Millennium Challenge Account - Sénégal II le mercredi 28 septembre 2022, à l'hôtel Terrou-Bi à Dakar.

Monsieur Diatourou NDIAYE a remercié les membres pour leur présence à cette session, dont l'objectif était de faire le point sur l'état d'avancement du programme du second Compact et d'examiner les différents documents soumis par la Direction de MCA-Sénégal II. Le Président du Conseil a salué la présence de la Directrice de la mission résidente de la Millennium Challenge Corporation (MCC) au Sénégal, Madame Molly GLENN avant de proposer l'examen de l'agenda de la réunion.

S'agissant du procès-verbal de la 10^e session, le Président du Conseil a souligné que l'ensemble des observations formulées lors de cette session ont été prises en charge et a constaté son adoption. Il a ensuite suggéré de débiter la réunion par la présentation du rapport d'audit du MCA-Sénégal II par le cabinet Ernest and Young dont les résultats n'ont décelé aucune anomalie substantielle.

Durant la session, la Direction Générale a fait état de la cérémonie de signature de l'Accord d'Entité de Mise en Œuvre entre MCA-Sénégal II et Senelec, le lundi 19 septembre 2022. En outre, la première revue de la mise en œuvre de la Feuille de Route Electricité 2035 a été évoquée conformément à l'Accord de mise en œuvre du Compact (PIA) qui prévoit l'examen annuel de la mise en œuvre de la Feuille de route, ce pendant toute la durée du Compact.

Au titre des informations relatives à l'Unité de Formulation du Compact (UFC), la Direction Générale a souligné la clôture en cours de l'UFC avec la transmission d'un projet de décret d'abrogation à la Présidence de la République par l'entremise du Président du Conseil, mais aussi le nouveau rattachement de MCA - Sénégal II à la Primature avec le décret 2022-1777 portant répartition des services de l'Etat nouvellement publié.

La Direction Générale a également fait la situation de l'audit de la séparation comptable de Senelec, du paiement des indemnités dues aux personnes affectées par le projet (PAP) du tronçon 4 de la ligne Kounoune - Patte d'Oie, de l'émission du décret d'utilité publique au niveau du Ministère des Finances et du Budget pour la mise en œuvre du Plan d'actions de

réinstallation dans le cadre du projet Transport, des différents décrets d'application en cours d'adoption au titre du projet Réforme .

Sur l'état d'avancement du Programme, la Direction a débuté par présenter l'état de satisfaction des Conditions Préalables (CP) aux décaissements des fonds du Compact, au moyen d'un tableau qui laisse apparaître que sur les 15 conditions, 11 ont déjà été réalisées à la satisfaction de MCC. Le Conseil de Surveillance après avoir discuté de l'état d'avancement du Compact II, a évoqué la situation trimestrielle de l'exécution budgétaire des fonds du Compact.

Au titre des décisions, le Conseil a pris les résolutions suivantes :

- Résolution n° MCASENII-CS11-RES001 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la 10e session ordinaire du Conseil.
- Résolution n° MCASENII-CS11-RES002 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés (PPM) N°15.
- Résolution n° MCASENII-CS11-RES003 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°1 au contrat du Consultant Individuel pour les services d'« Independent Checker » pour assister le projet Accès dans la gestion des Consultants, du MOSES et la revue des livrables.
- Résolution n° MCASENII-CS11-RES004 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°7 du contrat conclu avec le Groupement Youmann Consulting/ RHR Expert les services d'Assistance au recrutement du personnel du MCA-Sénégal II.
- Résolution n° MCASENII-CS11-RES005 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte les modifications de l'organigramme MCA-Sénégal II.